



Candidature à un poste interne en accident du travail

Par **Steph2222**, le **15/06/2020** à **21:20**

Bonsoir,

Je suis actuellement en accident du travail depuis 2 ans dont 1 année d'arrêt complète. J'ai appris de manière extérieure à l'établissement qu'un poste a été publié, poste qui correspond à mes qualifications et compétences et me permettra de reprendre au sein de l'établissement dans des conditions plus adaptées à mon état.

J'ai pris contact avec ma directrice à ce sujet, elle ma répondu que les candidatures étaient clôturées depuis le 06 juin et les démarches de recrutement en cours et que par conséquent je ne pouvais pas postuler, que nous reparlerons de mon projet professionnel à ma reprise, si reprise il y avait. Ma question est la suivante l'établissement devait il m'informer de la publication de ce poste? Peut-il refuser ma candidature en interne (en mettant en évidence les arguments cités plus haut) en sachant que l'offre est toujours publiée en externe? Je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **15/06/2020** à **22:31**

Bonjour,

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par : "Je suis actuellement en accident du travail depuis 2 ans dont 1 année d'arrêt complète."

Mais apparemment puisque vous êtes en arrêt effectivement l'employeur ne peut pas savoir quand la reprise aura lieu et n'a pas à vous proposer un poste vacant...

Si vous vouliez postuler, il faudrait déjà que vous ayez passé une visite de pré-reprise puis de reprise et que le Médecin vous déclare apte éventuellement avec réserves ou même inapte et dans ce cas, l'employeur devrait essayer de vous reclasser...

De toute façon, si votre contact avec la directrice n'a été qu'oral, vous n'avez pas de preuve de sa réponse...